

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Arrêté du 30 janvier 2025 modifiant l'arrêté du 9 novembre 2024 portant création de la mention « animation socio-éducative ou culturelle » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « animateur »

NOR : SPOV2502581A

La ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative,
Vu le code du sport, notamment ses articles R. 212-10-17, D. 212-20 et suivants et A. 212-46 ;
Vu l'arrêté du 9 novembre 2024 portant création de la mention « animation socio-éducative ou culturelle » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « animateur »,
Arrête :

Art. 1^{er}. – Au tableau de l'annexe III de l'arrêté du 9 novembre 2024 susvisé :

a) Il est ajouté les deux lignes suivantes :

«

BC2 « Contribuer au projet éducatif spécialisé dans une visée inclusive » du DEME (*) RNCP39643BC02		Allègement de formation (**)	
BC1 « Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours » du DEME RNCP39643BC01 ou du DESTIF (*) RNCP39680BC01			Allègement de formation (**)

» ;

b) Après l'alinéa : « (*) BAFD : brevet d'aptitude aux fonctions de directeur. », sont insérés les deux alinéas suivants :

« (*) DEME : diplôme d'Etat de moniteur éducateur.
« (*) DESTIF : diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale. »

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 30 janvier 2025.

Le directeur de la jeunesse,
de l'éducation populaire
et de la vie associative,
T. DE SAINT POL

Pour la ministre et par délégation :

La directrice des sports,
F. BOURDAIS